

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Compte rendu de la réunion de la commission en date du 15 juin 2024

Présents : BACONNET Jean Paul – BAILLET Georges - BOURDON Bernard – JANNET Jean François
– JANTET Bernard – MAGDELAINE Guy – MONTBARBON Gérard – PELLET François

Excusés : MEO Marc – PELISSON Bernard – SERMET Dominique

Invité : MALIN Joël

➤ Objet de la réunion :

- Bilan de la saison écoulée
- Organisation de la commission pour la saison 2024/2025
- Vérifications à envisager lors de la saison 2024/2025
- Suivi des travaux de non-conformités à faire lever durant l'intersaison
- Suivi des équipements de contrôle
- Suivi de la réglementation

➤ Infrastructures recensées au niveau du district au 30 juin 2024

234 installations dont 169 dotées d'un éclairage.

Sur les 234 installations, 189 sont en pelouse naturelle, 33 en pelouse synthétique et 12 en stabilisé.

➤ Les vérifications 2023/2024 ont portées sur :

- 52 installations dans le cadre des visites décennales ou de transformations.
- 33 éclairages dans le cadre des visites périodiques ou de modifications.

➤ Organisation de la commission pour la saison 2024/2025 :

- Constitution de groupes par secteurs géographiques sachant que ceux-ci ne sont pas figés en raison des disponibilités des uns et des autres notamment pour le secteur du Haut Bugey.
 - BAILLET G, PELLET F et JANNET JF pour les secteurs Val de Saône Sud, Dombes et Côtière.
 - BOURDON B et MONTBARBON G pour les secteurs Val de Saône Nord et Bresse.
 - JANTET Bernard, MAGDELAINE G et PELLISSON B pour le secteur du Haut Bugey.
 - BAILLET G, PELLET F et JANNET JF pour les secteurs Burgien, Lagnolan et Ambarrois.
- Demandes de classement auprès des municipalités : BAILLET G
- Comptes rendus de visite et suivi des validations auprès de la CRTIS : JANNET JF
- Demande d'avis préalable pour le FAFA : JANNET JF

➤ Vérifications à prévoir durant la saison 2024/2025.

- 45 installations dans le cadre des vérifications décennales et des installations dans le cadre du FAFA.
- 39 éclairages dans le cadre des visites bisannuelles, quadri annuelles et dans le cadre du FAFA.

A noter que pour les vérifications FAFA, la commission ne peut intervenir qu'après la fin des travaux. Certains propriétaires d'installation ont engagé des démarches mais avec un planning aléatoire.

- Vérifications à prévoir durant la période du 01 juillet au 30 septembre 2024.
 - Installations : Montréal-la Cluse, Peyrieu, Tenay, Villieu Mollon, Culoz.
 - Eclairages : Ambronay, Culoz, Neuville les Dames, Saint Etienne sur Chalaronne.
 -
- Installations ayant des non-conformités majeures à lever durant l'intersaison.
 - Stade municipal de Mézériat 1
 - Stade municipal de Dortan

- Installations ayant des non-conformités mineures à lever.

Afin de réduire au maximum les non-conformités avant le 01 septembre 2024, la CDTIS relancera tous les propriétaires des installations avec copie aux clubs.

- Suivi des équipements de contrôle
 - Aucun achat à prévoir durant la saison 2024/2025.
 - Les luxmètres seront envoyés durant l'intersaison chez la société Testo pour des étalonnages.

- Point sur la réglementation (information de la commission régionale -CRTIS)

La réglementation du 1^{er} juillet 2021 demeure inchangée et sera d'actualité pour cette saison 2024/2025.

- Les éclairages classés E Entraînement lors d'une vérification initiale n'ont pas besoin de confirmation.
- La CRTIS demandera désormais aux CDTIS d'effectuer les envois des notifications aux propriétaires des installations et d'assurer le suivi des non-conformités.

- Informations

- Suivi des Autorisations d'Ouverture au Public. A ce jour, la CDTIS a référencé 180 AOP sur 219. La commission continue l'actualisation des dossiers administratifs. Désormais toutes les demandes de classement décennales transmises à la ligue sont accompagnées d'une AOP si celle-ci n'est pas déjà enregistrée dans Stadium.
- Souhait des membres de la commission : visite de Tolavologe, siège de la ligue : responsable B JANTET et coordination avec J MALIN.

- Date prévisionnelle de la prochaine réunion

Samedi 28 septembre 2024 à 9h30

- Remerciements

J MALIN et JF JANNET tiennent à féliciter JP BACONNET pour tout son investissement durant de très nombreuses saisons au sein de la commission départementale des

terrains et des installations sportives (CDTIS). Son sérieux et sa disponibilité ont été très appréciés.

Ils remercient également D SERMET et M MEO qui arrêtent leur activité au sein de la CDTIS.

Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d'Avis Préalable éclairage avec un passage en LED

- Néant

Demande d'Avis Préalable installation

- Commune du Plateau d'Hauteville pour la création d'un second terrain – avis favorable de la ligue.

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Grand Bourg Agglomération pour la création du terrain des Brouilles 3 de Curtafond.

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Stade municipal Jérôme Brevet de Messimy NNI 012430101 – classement au niveau T6 PN jusqu'au 18 juillet 2034.
- Stade des Brouilles 3 de Curtafond NNI 011400103 - classement au niveau T5 PN jusqu'au 18 juillet 2034.
- Terrains Claudius Joinin 1 et 2 de Saint Trivier sur Moignans NNI 013890101 et NNI 013890102 – rapports à rédiger par la CDTIS.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

Eclairage du stade des Brouilles 3 de Curtafond NNI 011400103 : rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

Prochaines programmations

- Néant

Pour la CDTIS : JF JANNET